



Yvelines
Le Département

Versailles, le **24 JUIN 2021**

**MADAME MARTINE MICHEL
PRESIDENTE DE VIVRE LES HAUTS
DE SAINT REMY
52 RUE DES CHENES
78 470 SAINT REMY LES CHEVREUSE**

Direction générale des Services,
Direction de la culture, de la nature et des sports,

*Affaire suivie par : Eliane Belissont
Courriel : ebelissont@yvelines.fr
Téléphone : 01 39 07 80 05*

Référence : 2021-74-0158

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre courrier du 13 mai 2021 concernant l'exploitation des bois en forêt départementale de Beauplan à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

Comme cela avait été précisé dans le courrier du 9 janvier 2019, adressé à l'association Saint Rémy Environnement, aucune coupe rase n'a été effectuée. Seuls ont été coupés les arbres dangereux, dépérissants et les essences non adaptées au sol en place comme le frêne en bas de coteau. Cette coupe est uniquement sanitaire, aucun arbre en bonne santé n'a été abattu, sauf autour de la mare qui va être restaurée. Les coupes ont été terminées le 12 mars. Une prolongation a été accordée exceptionnellement pour l'abattage technique par câblage en bordure de route départementale. Le débardage des bois s'est, par contre, réalisé jusqu'au 06 mai avec un moindre impact sur la biodiversité. Des stocks de bois situés à l'entrée du site doivent encore être évacués.

Le mauvais état sanitaire des arbres est la conséquence du changement climatique. Celui-ci impacte très durement les forêts et des maladies ravagent les peuplements d'Ile-de-France. La forêt de Beauplan subit les attaques de la Chalarose sur le frêne et de la maladie de l'encre sur le châtaignier.

Les fortes canicules et sécheresses des années précédentes ont en outre créé beaucoup de dépérissement sur les chênes, dont certains sont tombés sur la route départementale en contrebas. La tempête de 1999 ayant déjà fortement touché les boisements en coteaux, ils n'en ont été que davantage fragilisés.

Hôtel du Département

2, place André Mignot | 78012 Versailles cedex | Tél. 01 39 07 78 78 | www.yvelines.fr | contact.yvelines.fr |



En tant que propriétaire, le Département doit assurer la sécurité du public et maintenir le boisement en bonne santé. Hélas, les circonstances actuelles nous obligent à être très intrusif dans ce peuplement, dont la vocation n'est pas la production de bois ni la surexploitation mais bien l'accueil du public et la préservation de la biodiversité.

Des zones de semis naturels de chênes sont apparues sur plusieurs secteurs, ce qui nous laisse espérer une régénération naturelle qui sera accompagnée de plantations d'essences plus résistantes aux sécheresses (chêne pubescent, chêne tauzin, cormier tilleul, pin sylvestre). Cela permettra de diversifier le boisement pour augmenter sa résilience et sa biodiversité.

Comme vous le précisez dans votre courrier, le plan d'aménagement de cette forêt arrive en effet à échéance cette année. Sa révision devrait intervenir en 2023. Le plan d'aménagement forestier est un document obligatoire qui est rédigé par l'Office National des Forêts en collaboration avec le Département. Nous pouvons vous assurer que le Département ne validera pas un document qui ira à l'encontre de l'intérêt des usagers et de la biodiversité. Ce nouveau plan s'orientera vers une sylviculture très protectrice qui interdira toute coupe rase et conservera un couvert forestier continu. Dans l'objectif de l'élaboration de ce plan, le Département a engagé des inventaires d'arbres « bio » identifiés pour leur intérêt écologique particulier. Ces arbres riches en biodiversité, même malades, morts ou dépérissants, seront conservés en l'état car ils sont à l'écart des chemins et ne menacent pas la sécurité du public. Cet inventaire sera complété l'hiver prochain.

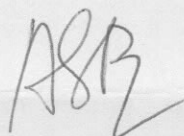
Vous évoquez par ailleurs le fait que le gibier n'est plus visible. Les chevreuils sont des animaux qui s'adaptent à beaucoup de situations. S'ils sont dérangés, ils se déplacent mais reviennent ensuite sur leur territoire. En attestent les nombreuses traces vues récemment sur ce site. Quant aux biches, il n'y en a jamais eu à Beauplan.

Enfin, vous faites référence aux chemins dégradés par l'exploitation. Ils seront remis en état à la fin du chantier.

Comme vous l'aurez compris, l'objectif du Département est bien de sauver ce boisement et d'en augmenter sa richesse naturelle. Cela doit passer par des travaux qui sont effectivement impactants et peuvent choquer certains usagers attachés à leur patrimoine. Nous en sommes bien conscients mais la situation sanitaire de ce boisement ne nous laisse pas le choix. Si nous n'intervenons pas maintenant, le boisement est condamné à moyen terme car la forêt ne réagit pas à la même échelle temporelle que nous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice de la culture, de la nature et des sports



Anne-Sophie BEAUVAIS

Copie :

Monsieur Dominique BAVOIL, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse